



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - 2007

Le décret du 11 mai 2002 a précisé le contenu du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et a plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du C.G.C.T, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service élimination des déchets 2007.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



- 1 JUIL. 2008

Publié le
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



VU pour être annexé à délibération 2606086

du Conseil du :

DIJON, le : 27 JUIN 2008

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
le vice-Président,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



Pierre PRIBETICH
Pierre PRIBETICH

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2007

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 Dijon Cedex - Téléphone : 03 80 50 35 35 - Télécopie : 03 80 50 13 36

Mél : contact@grand-dijon.fr - Site Internet : www.grand-dijon.fr

RAPPORT ANNUEL 2007

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et mis à la disposition du public.

P

Présentation

générale

Selon l'article L.2224-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages.

Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

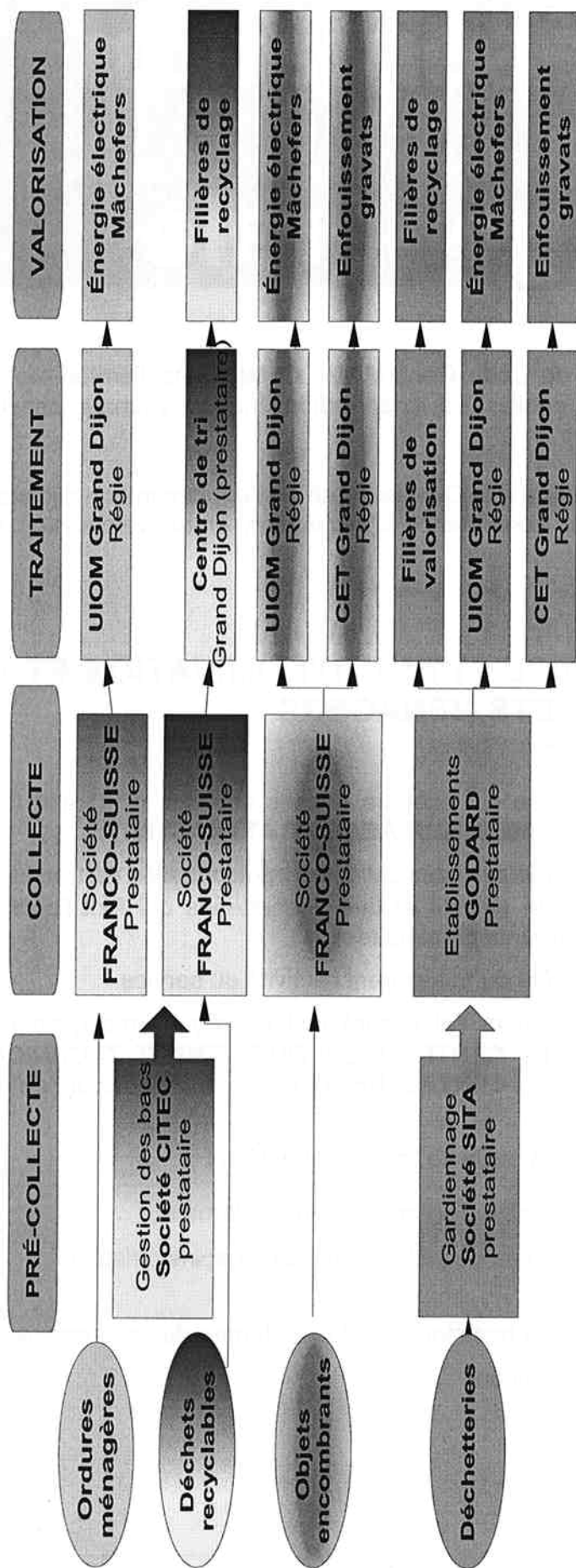
La mise en oeuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés à la **DIRECTION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITÉ**.

- Le service **COLLECTE et TRI** assure le suivi des collectes traditionnelles de l'ensemble des déchets de l'agglomération, du tri sélectif et des déchetteries qui font l'objet de marchés de prestations confiés à différents prestataires :
 - 8 agents, dont 4 ambassadeurs du tri assurent l'activité du service
- Le **TRAITEMENT** des déchets ménagers est assuré soit en régie directe, pour les services **USINE D'INCINÉRATION ET CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**, soit en prestation de service pour le **CENTRE DE TRI**, mis à disposition de son prestataire

Le Grand Dijon dispose de ses propres outils de traitement qui sont :

- une usine d'incinération dotée d'un groupe turbo-alternateur
- une chaîne de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- un centre d'enfouissement technique de classe III pour déchets inertes
- un centre de tri communautaire

ORGANISATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT 2007



LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2007

COLLECTE

- Au 1er janvier 2007, la **commune de Fenay** (1 412 habitants) a intégré la communauté de l'agglomération. Les habitants ont reçu une dotation en bacs gris, soit 564 bacs distribués et l'ensemble des bacs jaunes qui avaient été mis à disposition des habitants par le SIVOM de Saulon La Chapelle a été racheté par le Grand Dijon. La collecte du verre a été assurée toute l'année 2007 par les services du prestataire titulaire du contrat en cours avec la commune et reprise au 1er janvier 2008 par le prestataire du Grand Dijon, la Société Economique Franco-Suisse. Les habitants de Fenay ont également pu se procurer des composteurs individuels (46 pour l'année 2007). Ils ont de plus accès à l'ensemble des déchetteries communautaires.
- Le programme d'équipement en « **points tri** » du **centre ville de Dijon** s'est achevé à la fin de l'été 2007. Ces points d'apport volontaire permettent aux habitants ne disposant pas d'espace suffisant pour stocker des bacs roulants, de participer aussi au tri des déchets. Au total **18 points de regroupement** ont été implantés, dont 6 sont équipés de systèmes enterrés (Places St Bernard, Halles Champeaux, Banque, St Bénigne, Emile Zola, rue de la Synagogue), 4 colonnes à verre et 8 points regroupant des bacs accompagnés de mobilier d'intégration. Une communication associée à ce programme a permis de distribuer des « mode d'emploi tri » aux habitants des quartiers concernés. Ce programme d'équipement a bénéficié de subventions de la part du Conseil Général de la Côte d'Or.
- Le Grand Dijon met à disposition de son prestataire de collecte les équipements nécessaires à l'organisation des services de collecte et notamment les véhicules de ramassage des déchets, soit au total un parc de 39 bennes. Dans le cadre du renouvellement des véhicules les plus anciens, le Grand Dijon a fait le choix d'acquérir des **véhicules fonctionnant au Gaz Naturel de Ville (GNV)**. Ce sont **7 bennes de collecte** qui ont été mises en service au 3^{ème} trimestre 2007, habillées d'un message de communication incitative au tri sélectif. Un 8^{ème} véhicule, un camion équipé d'une grue, a été commandé pour collecter l'ensemble des sites enterrés. L'acquisition de ces véhicules fait l'objet d'un soutien financier de la part de l'ADEME à hauteur de 7 500 € chacun.
- L'arrivée de ces nouveaux véhicules nécessite la mise aux normes des ateliers de collecte. A cette occasion seront également réalisées la **rénovation de la chaufferie gaz et l'installation d'une chaufferie au bois**. Les travaux doivent être achevés dans le courant de l'année 2008. Ces opérations bénéficient des soutiens financiers de la Région et du Conseil Général.
- Renouvellement du marché de fourniture des **composteurs individuels** : fort du succès rencontré par l'opération « Composter c'est facile » (près de 6 800 appareils installés depuis 2001), le Grand Dijon poursuit son action en faveur de la réduction des déchets à la source.
Et pour répondre au mieux aux attentes des usagers, les modèles retenus pour le nouveau marché, attribué à la société E.C.D., sont désormais déclinés dans deux volumes différents, un petit modèle de 400 litres et un grand modèle de 600 litres.

DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

- **DEEE** - Depuis juin 2007, le Grand Dijon a mis en place, au sein de ses cinq déchetteries, un dispositif de récupération et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (aussi appelés D3E ou DEEE). Chaque déchetterie de l'agglomération est dotée d'un espace dédié à la collecte des DEEE, séparée en 4 flux :
 - **le gros électro-ménager froid (GEMF)** : réfrigérateur, congélateur
 - **le gros électro-ménager hors froid (GEMHF)** : lave-vaisselle, cuisinière, micro-ondes, four, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, radiateur électrique...
 - **les petits appareils en mélange (PAM)** comportant des composants électriques ou électroniques utilisés pour les loisirs, le bricolage, la cuisine, l'entretien... : radio, jouet d'enfant, appareil photo, perceuse, mixeur, appareil à raclette, fer à repasser, rasoir...
 - **les écrans et moniteurs** : écran de télévision, d'ordinateur

L'entreprise locale d'insertion par l'emploi « Envie » est chargée de collecter les DEEE dans les déchetteries et de traiter les écrans.

- **GESTION** - Dans le courant du deuxième semestre, une consultation a été lancée pour la gestion des déchetteries à compter du 1er janvier 2008 et ce, pour une période de 3 ans reconductible deux fois par période d'un an.
La Commission d'Appel d'Offres en date du 14 novembre 2007 a attribué :
 - le lot 1 : « accueil, aide au tri, mise à disposition et évacuation des bennes » aux établissements GODARD en retenant l'option d'ouverture des sites tous les jours de la semaine et les tranches conditionnelles 1 à 5 (réception des déchets de plâtre sur tous les sites)
 - le lot 2 : « transport et traitement des déchets dangereux des ménages » à EDIB y compris la tranche conditionnelle 3, accueil et traitement de l'amiante-ciment sur le site de Longvic.

DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS

Ouverture en fin d'année d'une déchetterie destinée en priorité aux entreprises et aux artisans. Sa gestion a été confiée à la société Bourgogne Recyclage à l'issue d'une procédure originale d'appel à projets lancée par le Grand Dijon.

CENTRE DE TRI

Le centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives du Grand Dijon (bac à couvercle jaune), l'un des plus modernes de France, a été inauguré le 14 novembre 2007 après un peu plus d'une année de travaux.

cf page 34 indicateurs techniques CENTRE DE TRI

TRAITEMENT

- **Groupe turbo-alternateur** : après des essais réalisés fin 2006, la turbine fonctionne à plein régime depuis début 2007.
Un total de 46 210 Mwh ont été produits pour 2007, dont 20% environ ont servi pour le fonctionnement de l'usine.
L'énergie électrique excédantaire est revendue à EDF.

La mise en place de cette installation s'inscrit dans les objectifs d'économie d'énergie et plus largement dans la politique de développement durable menée par le Grand Dijon.

La gestion du groupe turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

- **Unité de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)** : l'année 2007 a vu la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'usine d'incinération.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins de Bourgogne, préconisait la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon/Châlon-sur-Saône.

Conformément à ce plan, l'unité créée à Dijon, d'une capacité de 6 000 tonnes/an, englobe une zone d'attractivité comprenant : la Bourgogne, les départements limitrophes et le Doubs. Le gisement captif correspond à 4 000 tonnes/an.

Les premiers essais ont été réalisés fin 2007.

De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le CET.

Indicateurs techniques

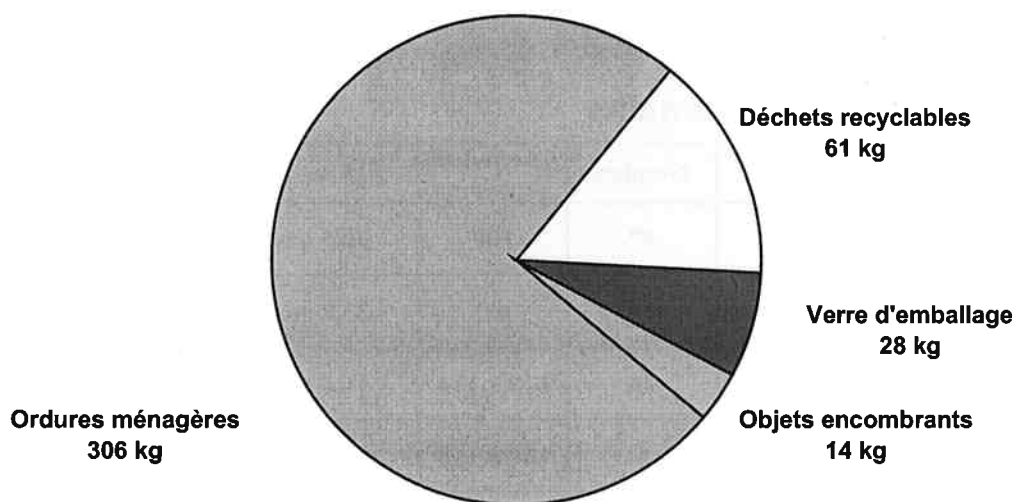
I - COLLECTE

La collecte des différents types de déchets est assurée soit en porte à porte conteneurisée (à 97,7 %), soit en points d'apport volontaire. Ce service est assuré par le prestataire de collecte, la **Société Economique Franco-Suisse**, avec laquelle le contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés a été renouvelé le 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

**En 2007 : 105 949 tonnes de déchets ont été collectées
dont 21,09 % sont des déchets recyclables.**

DECHETS MENAGERS - Année 2007

Moyenne kg/an/habitant



Le graphique ci-dessus montre la composition de la quantité globale de déchets produite et collectée pour l'année 2007 par habitant (déchets collectés en déchetteries non pris en compte).

NB : les cartons commerciaux sont inclus dans la part des déchets recyclables.

Soit une production moyenne de 409 kg par an et par habitant.

L'ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE

• Le matériel

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire, la Société Economique Franco-Suisse (SEFS), soit :

- 39 bennes à ordures ménagères
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants
- 2 camions grue ampliroll chargés de la collecte du verre et des points d'apport volontaire enterrés

L'ensemble du parc de véhicules est d'un âge moyen de 11,5 ans et fonctionne en totalité au diester depuis le 1er octobre 2006, carburant utilisant 30% d'huile de colza :

- pour l'année 2007, **709 935** kilomètres ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **572 227 litres de diester et 297 m³ de gaz GNV** (début de mise en service des bennes fonctionnant au gaz naturel de ville). Augmentation de 1,23% par rapport à 2006, en raison notamment d'un nombre plus important de sorties de bennes visant à limiter les surcharges et favoriser les collectes monolatérales (respect de la recommandation CRAM R388).
- **279 vérifications légales** ont été réalisées (mines, vérifications périodiques, limiteurs de vitesse, extincteurs...).

• Les moyens humains

Qualifications	Nombre	Coefficient de salaire	Age moyen	Ancienneté moyenne
Rippeurs	47	100	36,5 ans	9,8
Rippeurs-chauffeurs	19	107	33,2 ans	7,0
Chauffeurs	44	110 à 114	46,6 ans	21,9
Mécaniciens	6	100 à 118	50,9 ans	23,3
Chefs d'équipes	6	118 à 167	40 ans	9,9

Effectifs opérationnels employés par la Société Economique Franco-Suisse au 31.12.2007 soit :

- **122 personnes**, totalisant un nombre d'heures travaillées de **212 316 heures**
- **21 008 heures** ont été effectuées par du personnel intérimaire
- **6 personnes** sont à l'encadrement pour un total travaillé de **9 903 heures**

Dans le cadre de l'objectif du Grand Dijon de favoriser, au travers des marchés publics, **l'emploi de personnel en insertion, 8 697 heures** ont été travaillées par du personnel intérim d'insertion.

LES DIFFERENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS

1/ Les ordures ménagères (bac gris)

• Population desservie

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés sur l'ensemble des communes du Grand Dijon ainsi que sur 4 collectivités clientes, par la Société Economique Franco-Suisse, titulaire du marché de collecte.

La population desservie par le service de collecte de la Société Economique Franco-Suisse (SEFS) est de **261 164** habitants,

soit 50 % de la population côte d'orient

- ✓ Grand Dijon (22 communes) 251 679 habitants
- ✓ Communes clientes (11 communes) 9 485 habitants

Communes GRAND DIJON Population 2007

Ahuy	1 377
Bressey sur Tille	553
Bretenière	779
Chenôve	16 454
Chevigny Saint Sauveur	10 389
Crimolois	624
Daix	1 504
Dijon	153 813
Fenay	1 412
Fontaine les Dijon	9 033
Hauteville les Dijon	1 095
Longvic	9 319
Magny sur Tille	786
Marsannay la Côte	5 266
Neuilly les Dijon	2 156
Ouges	1 358
Perrigny les Dijon	1 666
Plombières les Dijon	3 028
Quetigny	9 875
Saint Apollinaire	6 662
Sennecey les Dijon	2 198
Talant	12 332
Total	251 679

Par rapport à l'année 2006, la commune de FENAY est entrée dans la communauté de l'agglomération, soit les déchets de **1412 habitants** supplémentaires sont à collecter.

Communes clientes	Population 2007
Brochon	839
Couchey	1 197
Fixin	807
Gevrey Chambertin	3 283
Darois	356
Etaules	266
Messigny et Vantoux	1 270
Pasques	270
Prenois	316
Corcelles les Monts	724
Flavignerot	157
Total	9 485

Le parc de bacs gris, entretenu par le prestataire CITEC, mis à disposition de l'ensemble des communes du Grand Dijon est composé de : **56 181 bacs**.

2 lavages-désinfection ont lieu par an dans l'hyper-centre de Dijon (service limité à ce secteur car le lavage par les résidents eux-mêmes n'est pas autorisé sur le domaine public).

• Fréquence de collecte

La fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction de la typicité d'habitat, commune urbaine ou rurale.

Le service est organisé sur 5 jours, et en fonction du règlement communautaire de collecte, adopté par délibération le 12 mai 2005, certains secteurs peuvent bénéficier d'une fréquence de ramassage plus importante tel que le secteur des Halles et marchés de la commune de Dijon.

La page suivante montre le territoire desservi et les fréquences de collecte en fonction des communes.

Voir également le tableau récapitulatif page 18.



• Evolution des tonnages

Ordures ménagères	2006	2007	Evolution
En tonnes	79 168	79 926	+ 0,9 %
Kg par habitant	303	306	

Cette production de déchets résiduels prouve que des actions doivent être menées pour infléchir l'augmentation notamment par une politique de réduction des déchets à la source et une incitation à une consommation éco-responsable.


Parmi les tonnages collectés, on peut estimer que 3 000 à 6 000 tonnes sont des déchets verts qui pourraient être déposés par les habitants en déchetteries ou compostés.


53 % des incidents de collecte détectés par le prestataire par GPS sont dus à la présence de déchets verts (13 179 incidents au total dont 6 971 pour les déchets verts).


GRAND DIJON
306 kg par an
par habitant d'ordures
ménagères résiduelles


Nombre d'habitants par fréquence de collecte


	GRAND DIJON	Communes Clientes	Total
1 fois par semaine	6 607	5 005	11 612
2 fois par semaine	74 805	4 480	79 285
3 fois par semaine	170 267	-	170 267
Total	251 679	9 485	261 164

Périmètre du Grand Dijon : 

Communes Clientes : 

Collecte 3 fois par semaine : 

Collecte 2 fois par semaine : 

Collecte 1 fois par semaine : 



2/ Les emballages recyclables (bac jaune)

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée au sein des communes du Grand Dijon en porte à porte (PAP), avec mise à disposition de bacs jaunes. La collecte est également assurée par les services de la Société Economique Franco-Suisse.

Le nombre de bacs jaunes mis à disposition des habitants est de **49 977**, ainsi que les **18 points de regroupement** en apport volontaire du centre ville de Dijon.

• Population desservie

La population desservie est de **251 679** habitants (voir carte page 15)

La collecte des déchets recyclables est assurée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (22 communes) à 100 %. Grâce à l'implantation des 18 points de regroupement, l'ensemble de la population est en mesure de pratiquer le tri sélectif des déchets d'emballages ; particulièrement les habitants ne pouvant disposer de bac en raison d'un manque de place de stockage, (ce qui est principalement le cas en centre ville historique de Dijon).

Aucune collectivité cliente n'est desservie par cette collecte.

• Fréquence de collecte

La fréquence de collecte est identique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, soit une collecte hebdomadaire (voir carte page suivante).

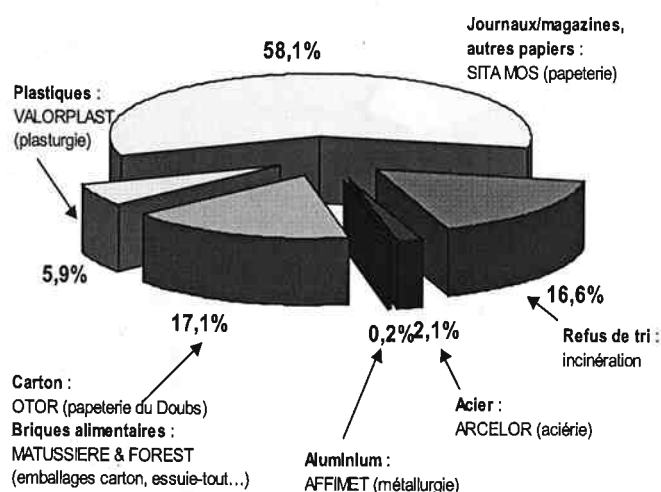
• Déchets collectés et évolution des tonnages

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte, ont été acheminés vers 3 centres de tri prestataires différents jusqu'au 30 août 2007, Firminy (42), Décines (69) et Chevigny Saint Sauveur (21).

A compter du mois de **Septembre 2007**, l'ensemble des déchets recyclables a été trié directement au centre de tri du Grand Dijon.

Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et sont revendus en fonction de prix fixés par contrats ou en fonction des cours du marché. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport.

COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES DES MENAGES
déchets triés en centre de tri et leur destination



Tonnages	2006	2007	Evolution
Déchets recyclables	14 444	14 717	+ 1,9 %
Cartons commerciaux	600	683	+ 13,8 %

**61 kg par an
par habitant**

Nombre d'habitants par fréquence de collecte

	GRAND DIJON	Communes clientes	TOTAL
1 fois par semaine	251 679	-	251 679

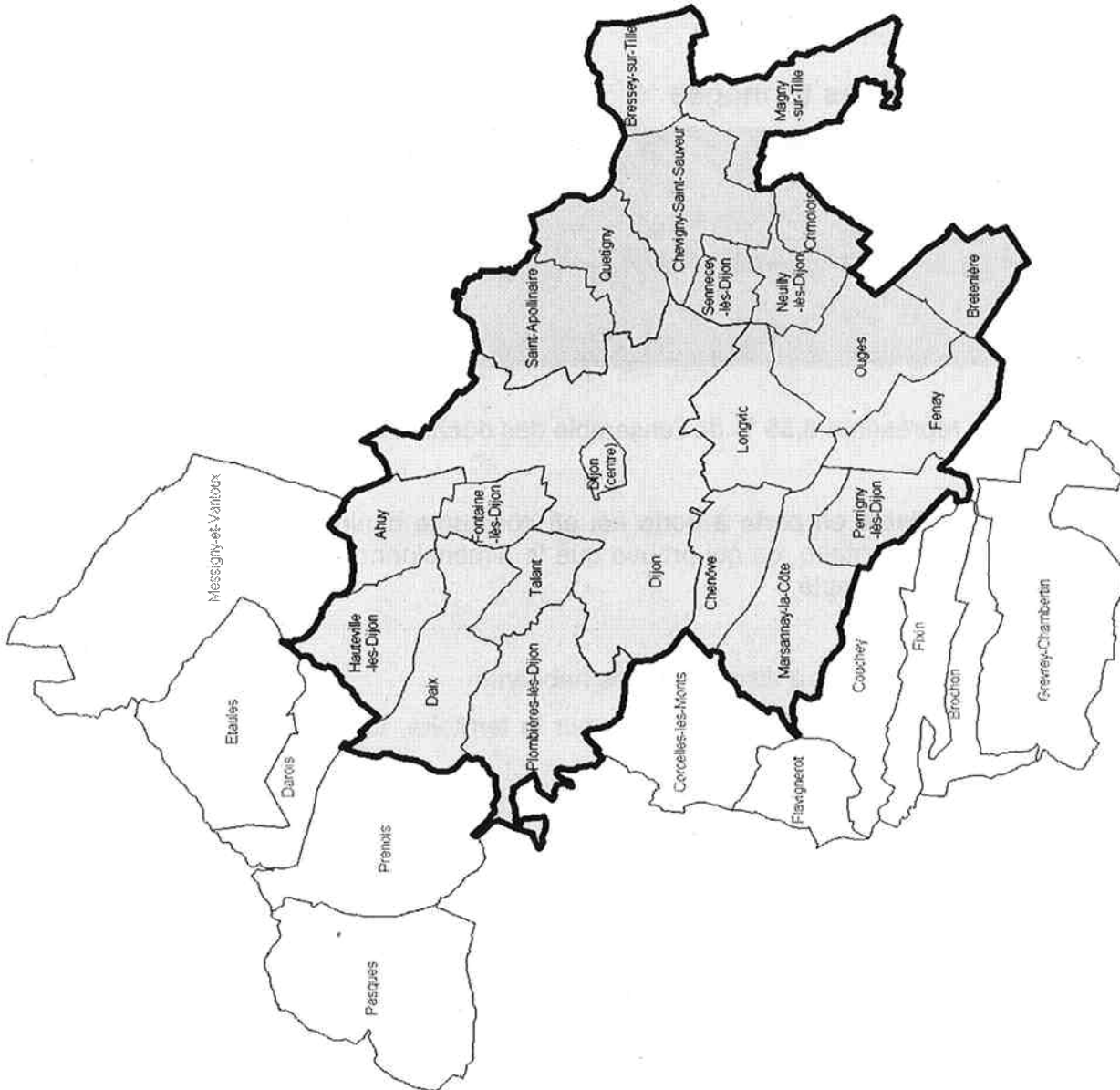
Périmètre du Grand Dijon :



Communes Clientes :



Collecte des DR 1 fois par semaine :



3/ Le verre d'emballage en PAP (bac vert) ou en PAV

Le verre est collecté par la Société Economique Franco-Suisse :

- PAP* sur Dijon hors centre ville et Chenôve (bac vert)
- PAV* sur les autres communes de l'agglomération (colonnes à verre) et sur 11 sites au centre ville de Dijon – dont 5 sont enterrés.

Après collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est ensuite chargé par la société SOLOVER qui l'achemine directement auprès de l'usine St Gobain à Châlon sur Saône. Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.

• Population desservie

Avec la mise en place des points tri au centre ville de Dijon, désormais l'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage.

- ➔ 153 267 habitants collectés en porte à porte – Dijon (hors centre ville) et Chenôve
- ➔ 98 412 habitants collectés en points d'apport volontaire

• Fréquence de collecte

Le verre en porte à porte est collecté une fois par semaine. Il en est de même pour la plupart des colonnes d'apport volontaire.

• Evolution des tonnages

	2006	2007	Evolution
Verre PAP	4 420	4 341	- 1,8 %
Verre PAV	2 562	2 604	+1,6 %
TOTAL	6 982	6 945	

28 kg par
an et par
habitant







Le verre d'emballage représente 6,55 % de l'ensemble des déchets collectés.

Remarque : le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire, ce qui prouve que le dimensionnement d'une colonne pour 500 habitants est bien adapté.

- ➔ 20 778 bacs verts sont mis à disposition des habitants
- ➔ 143 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire, totalisant 152 bulles à verre de surface ou enterrées

Le collecteur procède au lavage des points d'apport volontaire, à raison de 2 lavages par an, 2 553 lavages en mars et 2 566 en décembre ont été effectués.

* voir lexique

Périmètre du Grand Dijon :	
Communes Clientes :	
Collecte en porte à porte	
Collecte en points d'apport volontaire 1 fois par semaine	
PAV	
Déchetterie	
Lavage et maintenance des PAV : 2 fois par an	

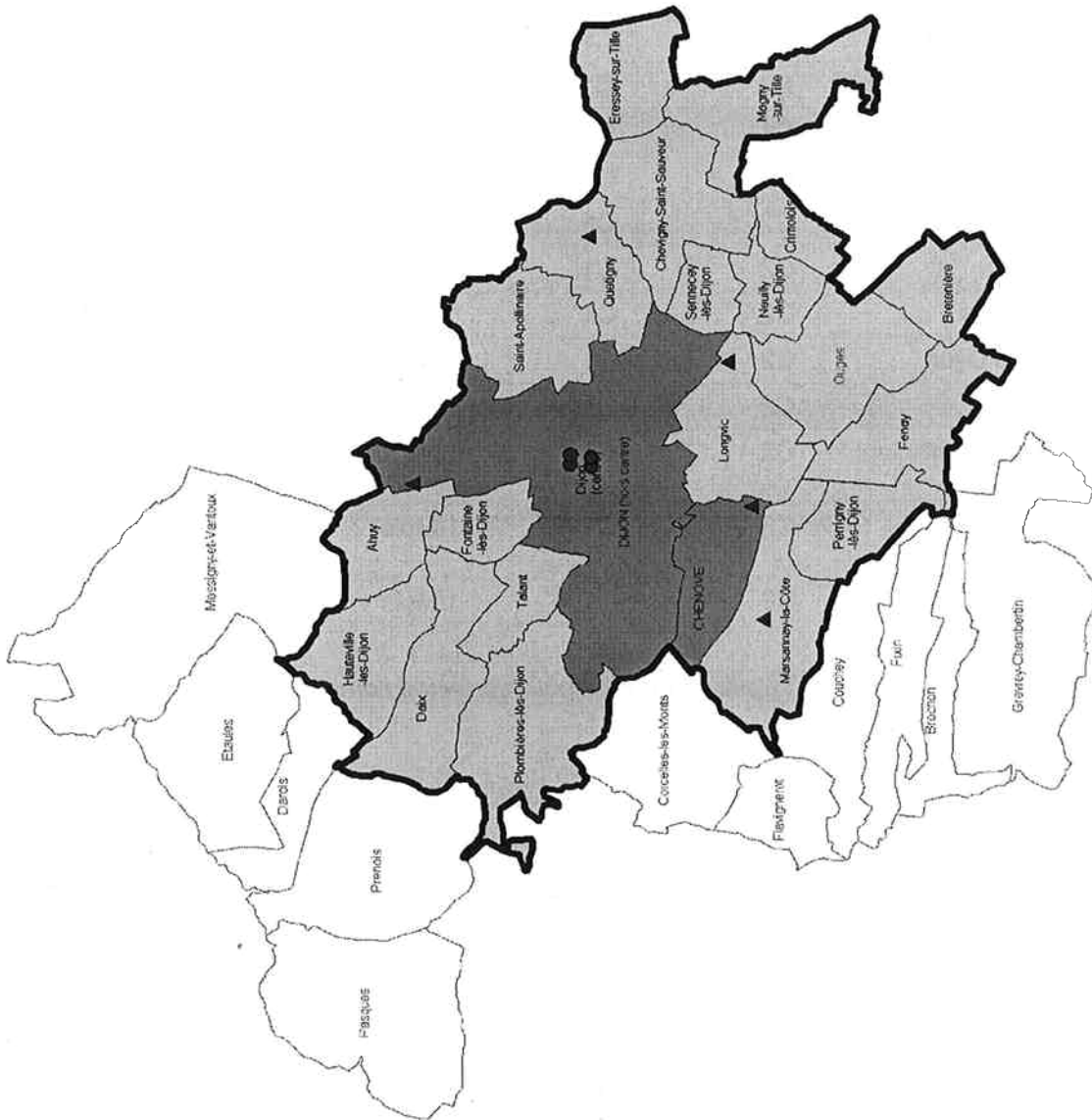


Tableau récapitulatif des fréquences de collecte

COMMUNES	OM	DR	OE	VERRE		
				PAP	PAV	Déchet-terie
Ahuy	C2	C1	1/Mois		2	
Bressey sur Tille	C1	C1	1/Semestre		2	
Bretenière	C1	C1	1/Semestre		3	
Chenôve	C3	C1	1/Mois	C1		2
Chevigny St Sauveur	C2	C1	1/Mois		16	
Crimolois	C1	C1	1/Semestre		2	
Daix	C2	C1	1/Mois		3	
Fenay	C1	C1	1/Semestre		5	
Fontaine les Dijon	C2	C1	1/Mois		8	
Hauteville les Dijon	C1	C1	1/Mois		2	
Longvic	C2	C1	1/Mois		17	1
Magny sur Tille	C1	C1	1/Semestre		3	
Marsannay la Côte	C2	C1	1/Mois		7	2
Neuilly les Dijon	C2	C1	1/Mois		4	
Ouges	C1	C1	1/Mois		4	
Perrigny les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Plombières les Dijon	C2	C1	1/Mois		5	
Quetigny	C2	C1	1/Mois		11	2
Saint Apollinaire	C2	C1	1/Mois		10	
Sennecey les Dijon	C2	C1	1/Mois		2	
Talant	C2	C1	1/Mois		16	
Dijon (hors centre ville et Halles)	C3	C1	1/Mois	C1	5	2
Dijon centre ville (hors halles)	C3	C1	1/Mois		10	
Dijon halles	C6	C1	1/Mois		1	

NB : seule la collecte du verre est réalisée en PAV pour certaines communes

4/ Les objets encombrants

• Population desservie

L'ensemble de l'agglomération dijonnaise, soit 251 679 habitants, ainsi que les collectivités clientes 9 485 habitants, soit un total de **261 164 habitants**.

• Fréquence de collecte

Le ramassage des « monstres » a lieu **une fois par mois** (1/semestre pour 5 communes) selon un calendrier édité chaque fin d'année et distribué avec la revue du Grand Dijon, pour l'année suivante. En fonction des jours déterminés, les objets doivent être déposés avant 6 heures du matin, mais des déchets sont sortis de manière intempestive sur les trottoirs en dehors des jours prévus, ce qui nuit à l'image de propreté des villes.

• Evolution des tonnages

2006	2007	Evolution
3 974 t	3 678 t	- 7,4 %

**14 kg
par an
par habitant**

L'évolution des tonnages collectés est en baisse constante depuis 2002.

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plate forme située dans le CET de classe III. La ferraille est triée et reprise par une entreprise de recyclage -les établissements GODARD- les autres résidus sont incinérés.

5/ Les cartons commerciaux

• Population desservie

Les rues commerçantes du centre ville de Dijon, ainsi que les zones d'activités commerciales et industrielles (Chenôve, Chevigny Saint Sauveur, Dijon Cap Nord -Parc Europe -Parc technologique, Fontaine les Dijon, Longvic, Marsannay la Côte, Quetigny, Saint Apollinaire).

• Fréquence de collecte

La collecte spécifique des cartons commerciaux a lieu chaque semaine les jeudis après-midi.

• Evolution des tonnages

Cartons commerciaux	2006	2007	Evolution
Tonnages	600	683	+ 13,8 %

Les cartons commerciaux et les cartons d'emballage des zones, après collecte par le prestataire, sont directement acheminés sur le site de Centre-Est Valorisation à Chevigny St Sauveur qui procède au tri et au conditionnement en balles.



Page suivante : bilan des tonnages collectés par flux et par commune

GRAND DIJON

Tonnages collectés par la SEFS en 2007 et rendement à l'habitant

2007	Population	OM		DR		VERRE	
		Tonnages collectés	Kg/an/habitant moyenne	Tonnages collectés	Kg/an/habitant moyenne	Tonnages collectés	Kg/an/habitant moyenne
Ahuys	1 377	564	410	84	61	43	31
Bressey sur Tille	553	101	182	57	103	19	34
Bretonnière	779	139	178	48	61	26	34
Chenôve	16 454	5 201	316	704	43	469	29
Chevigny St Sauveur	10 389	2 471	238	668	64	228	22
Crimolois	624	196	314	67	108	18	29
Daix	1 504	489	325	121	81	37	24
Dijon	153 813	47 447	308	8 666	56	4 151	27
Fenay	1 412	262	186	98	69	45	32
Fontaine les Dijon	9 033	2 646	293	855	95	288	32
Hauteville les Dijon	1 095	266	243	76	70	30	28
Longvic	9 319	3 118	335	456	49	273	29
Magny sur Tille	786	108	137	54	69	19	25
Marsannay la Côte	5 266	1 817	345	387	73	218	41
Neuilly les Dijon	2 156	559	259	152	71	57	26
Ouges	1 358	254	187	81	60	32	23
Perrigny les Dijon	1 666	439	263	104	63	52	31
Plombières les Dijon	3 028	804	265	131	43	84	28
Quetigny	9 875	2 983	302	585	59	303	31
Saint Apollinaire	6 662	2 094	314	611	92	213	32
Sennecey les Dijon	2 198	646	294	155	70	61	28
Talant	12 332	3 756	305	557	45	279	23
Cartons commerciaux				683			
TOTAL	251 679	76 360	303	15 400	61	6 945	30

LES AUTRES MOYENS DE COLLECTE

1/ LES DÉCHETTERIES

• Les équipements

5 déchetteries sont implantées sur le territoire du Grand Dijon

		<i>horaires d'ouverture</i>	
QUETIGNY - Bd de la Croix St Martin ☎ 03.80.71.03.13 <i>Fermée le JEUDI</i>		ETE : du 1^{er}/05 au 31/10	
		Lundi au	9 h à 13 h
		Vendredi	14 h à 19 h
		Samedi	9 h à 19 h
		Dimanche	9 h à 12 h
		HIVER : du 1^{er}/11 au 30/04	
		Lundi au	9 h à 12 h
		Vendredi	14 h à 18 h
		Samedi	9 h à 13 h 14 h à 18 h
		Dimanche	9 h à 12 h

		<i>horaires d'ouverture</i>	
MARSANNAY la Côte - Chem. des Vaches ☎ 06.77.12.63.12 <i>Fermée le Mardi</i>		ETE : du 1^{er}/05 au 31/10	
		Lundi au	9 h à 13 h
		Vendredi	14 h à 18 h
		Samedi	9 h à 18 h
		Dimanche	9 h à 12 h
		HIVER : du 1^{er}/11 au 30/04	
		Lundi au	9 h à 12 h
		Vendredi	14 h à 17 h
		Samedi	9 h à 13 h 14 h à 17 h
		Dimanche	9 h à 12 h

Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Les déchetteries sont réservées aux particuliers

Des accords ont été passés entre le Grand Dijon et d'autres collectivités afin que certains habitants du territoire puissent se rendre dans des déchetteries plus proches de leur domicile :

- les habitants de Plombières les Dijon ont accès à la déchetterie de Velars sur Ouche
- les habitants de Bresse sur Tille, Bretenière et Magny sur Tille ont accès aux déchetteries d'Izier et de Longecourt

• Les déchets acceptés

Papiers, cartons, bouteilles en plastique, verre d'emballage¹, végétaux, incinérables, gravats, ferraille, huiles de cuisine, huile moteur, pneus, batteries, piles, piles bouton, déchets ménagers spéciaux (DMS), déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

1 : le verre reçu en déchetteries (361 tonnes en 2007) est comptabilisé dans les tonnages collectés en PAV.

• Résultats d'exploitation

	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES	Evolution /2006
Nombre d'entrées	62 949	71 382	49 234	30 464	41 209	255 238	7,32%
Tonnages totaux reçus	4 741,74	7 003,43	4 616,53	2 130,24	3 927,08	22 419,01	3,2%
- Dont tonnages valorisés*	2 249,11	2 537,25	1 496,71	834,14	1 538,38	8 655,59	8,67%
Taux de valorisation matières (% des matières valorisées)	47,43%	36,23%	32,42%	39,16%	39,17%	38,61%	5,2%

* (déchets verts, ferrailles, papiers, cartons, pneus...)

La fréquentation en hausse des déchetteries est essentiellement due au site de Longvic qui enregistre 37% de visiteurs supplémentaires par rapport à 2006. L'apport moyen par visiteur baisse encore cette année, avec 88 kg en 2007 contre 91 en 2006.

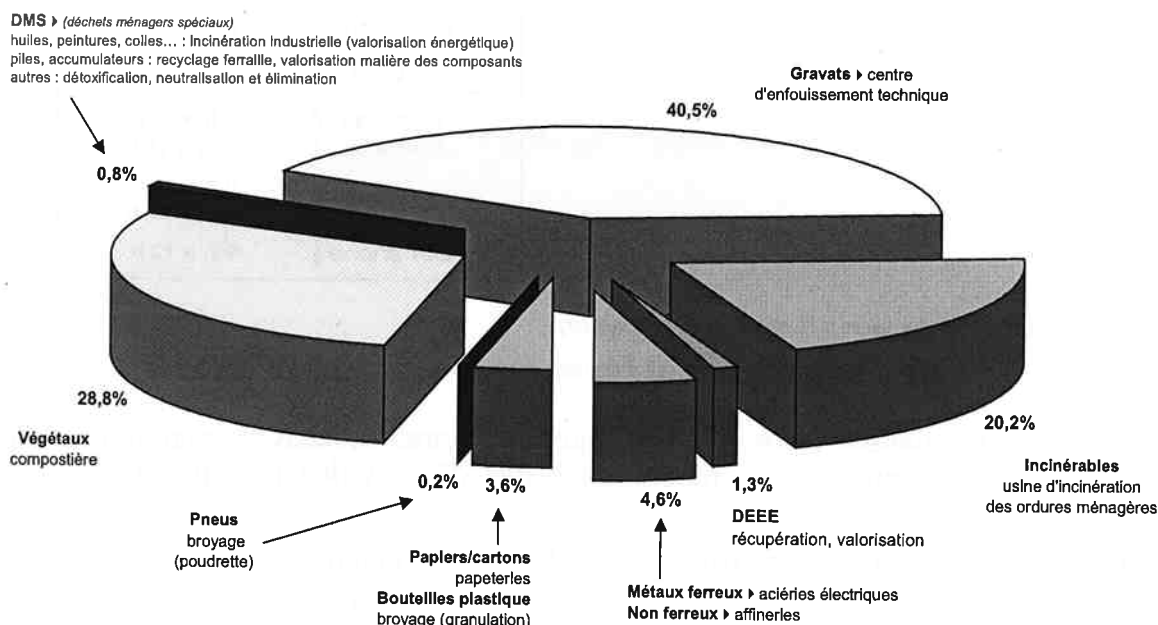
Apport
moyen par
visiteur =
88 kg

En revanche le taux de valorisation matières augmente : 38,6% contre 36,7% en 2006 (notamment en raison de la prise en compte des tonnages DEEE à compter de juin 2007).

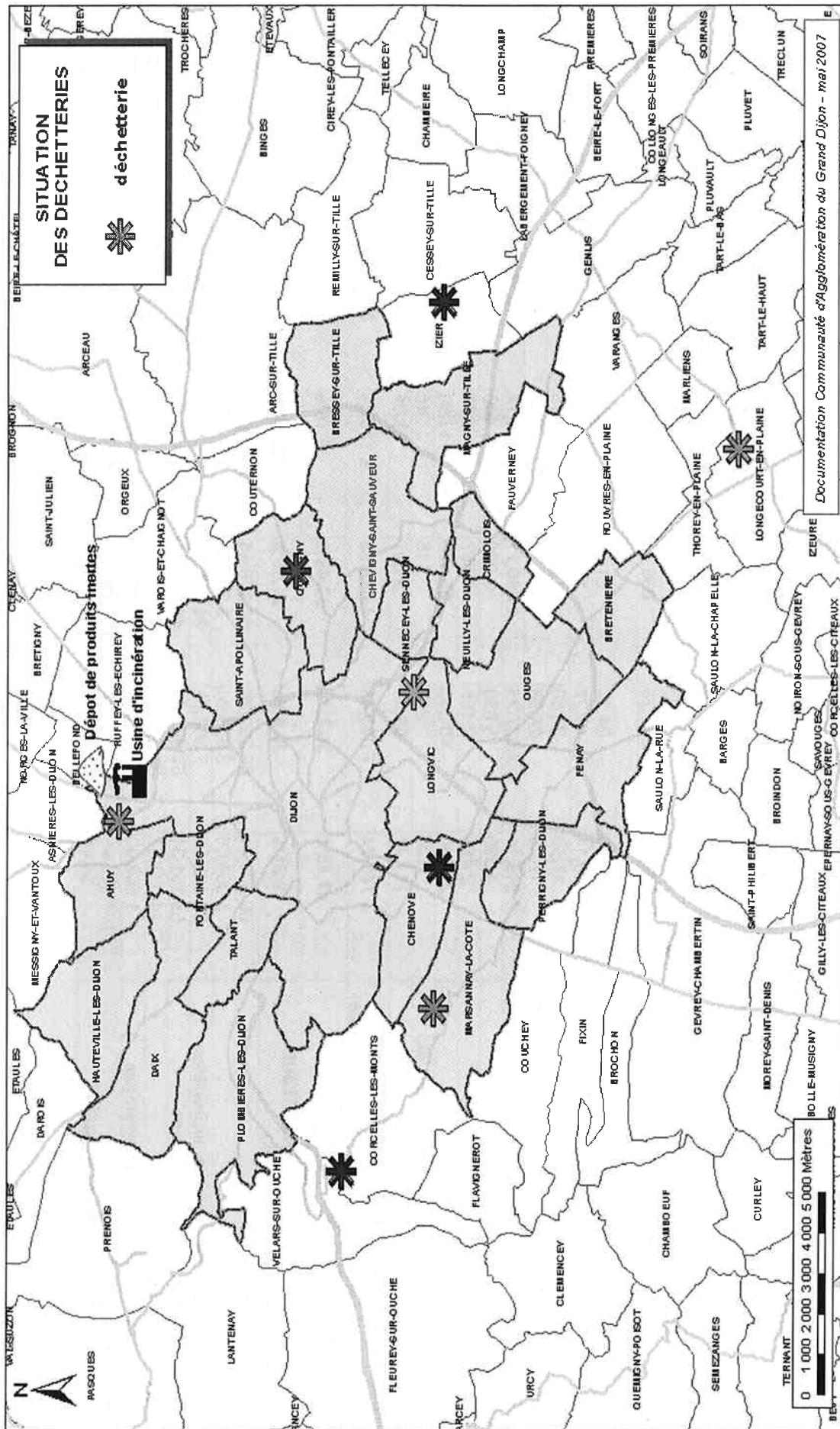
Le tableau récapitulatif de la page 23 présente un bilan détaillé de l'activité des déchetteries.

Tonnages issus des déchetteries communautaires et leur destination

Année 2007



DECHETTERIES - 2007	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	62 949	71 382	49 234	30 464	41 209	255 238
CET - Tonnage Gravats	1 544,14	2 950,66	2 094,86	852,55	1 642,28	9 084,49
UIOM - Tonnage Incinérables	915,75	1 467,30	997,13	430,09	726,45	4 536,72
TOTAL TONNAGES NON VALORISES	2 459,89	4 417,96	3 091,99	1 282,64	2 368,73	13 621,21
Tonnages - Papier	111,14	130,74	80,62	91,98	32,16	446,64
- Cartons	88,02	123,91	75,86		59,44	347,23
- Bouteilles plastique	1,58	2,32	2,12	1,39	0,84	8,25
- Ferrailles	226,62	317,38	223,92	110,06	149,14	1 027,12
- Batteries	11,60	8,97	8,19	3,26	5,83	37,85
- Pneus	7,66	12,08	10,34	5,64	7,66	43,38
- Déchets verts	1 737,52	1 844,28	1 036,24	595,22	1 245,87	6 459,13
A compter de Juin :						
- DEEE - GEM Hors Froid	20,10	34,90	21,96	10,14	13,60	100,70
- DEEE - GEM Froid	10,11	14,22	10,44	4,60	6,30	45,66
- DEEE - Ecran	17,50	23,60	12,26	5,45	9,11	67,92
- DEEE - Pam	17,26	24,86	14,76	6,40	8,44	71,72
TOTAL TONNAGES VALORISES	2 249,11	2 537,25	1 496,71	834,14	1 538,38	8 655,59
Huiles moteur (Kg)	4 590	5 850	1 080	1 440	4 410	17 370
Huiles de cuisine (Litres)	2 489	2 105	1 557	975	1 104	8 230
Déchets ménagers spéciaux (kg)	25 660	40 260	25 190	11 050	14 450	116 610
Envie (Nombre d'appareils ménagers) avant juin	128	202	118	45	77	570
Verre (tonnes)	111,47	63,01	39,97	93,04	53,27	360,76
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE (compris huiles, DMS) hors verre (compté avec collecte)	4 741,74	7 003,43	4 616,53	2 130,24	3 927,08	22 419,01
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux)	47,43%	36,23%	32,42%	39,16%	39,17%	38,61%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	19,31%	20,95%	21,60%	20,19%	18,50%	20,24%
COUTS : Gardiennage	60 203,24	60 203,24	59 128,56	59 128,56	59 128,56	297 792,16
Location bennes	3 064,68	3 339,84	3 202,32	1 842,84	3 896,88	15 346,56
Transport bennes gravats, incinérables	20 432,65	7 856,81	31 017,00	15 882,99	21 263,56	96 453,01
Transport bennes déchets verts	55 151,31	67 981,43	43 898,91	26 474,45	48 577,81	242 083,91
Transport bennes DMS	24 075,53	35 842,54	22 995,74	10 373,61	13 396,58	106 684,00
Autres dépenses (ENVIE jusque juin ...)	1 568,00	2 086,00	1 498,00	987,00	1 211,00	7 350,00
COUT TOTAL EN €	164 495,41	177 309,86	161 740,53	114 689,45	147 474,39	765 709,64
COUT A LA TONNE SORTANTE EN €	34,69	25,32	35,04	53,84	37,55	34,15



2/ LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

6 783 composteurs installés depuis 2001
dont 957 en 2007

Depuis le lancement en 2001 de l'opération « Composter c'est facile », le Grand Dijon met à la disposition de tous les habitants de l'agglomération un composteur individuel de jardin présenté en kit.

En fonction de la taille de son jardin ou de sa production de déchets compostables (déchets de cuisine, déchets verts de jardin), chaque habitant peut obtenir un ou deux composteurs au volume de son choix (400 ou 600 litres).



Actuellement sur l'agglomération, 18% des foyers en habitat individuel sont équipés.

RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES COLLECTÉS

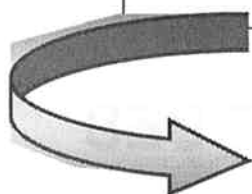
	2007 (tonnes)	Evolution par rapport à 2006
Ordures ménagères	79 926	+ 0,9 %
Objets encombrants	3 678	- 7,4 %
Déchets recyclables		
<i>Bac jaune</i>	14 717	+ 1,9 %
<i>Verre PAP</i>	4 341	- 1,8 %
<i>Verre PAV</i>	2 604	+ 1,6 %
<i>Cartons commerciaux</i>	683	+ 13,8 %
	-----	-----
Sous-total déchets Recyclables	22 345	+ 1,4 %
Total collecté	105 949	+ 0,7 %

II - TRAITEMENT

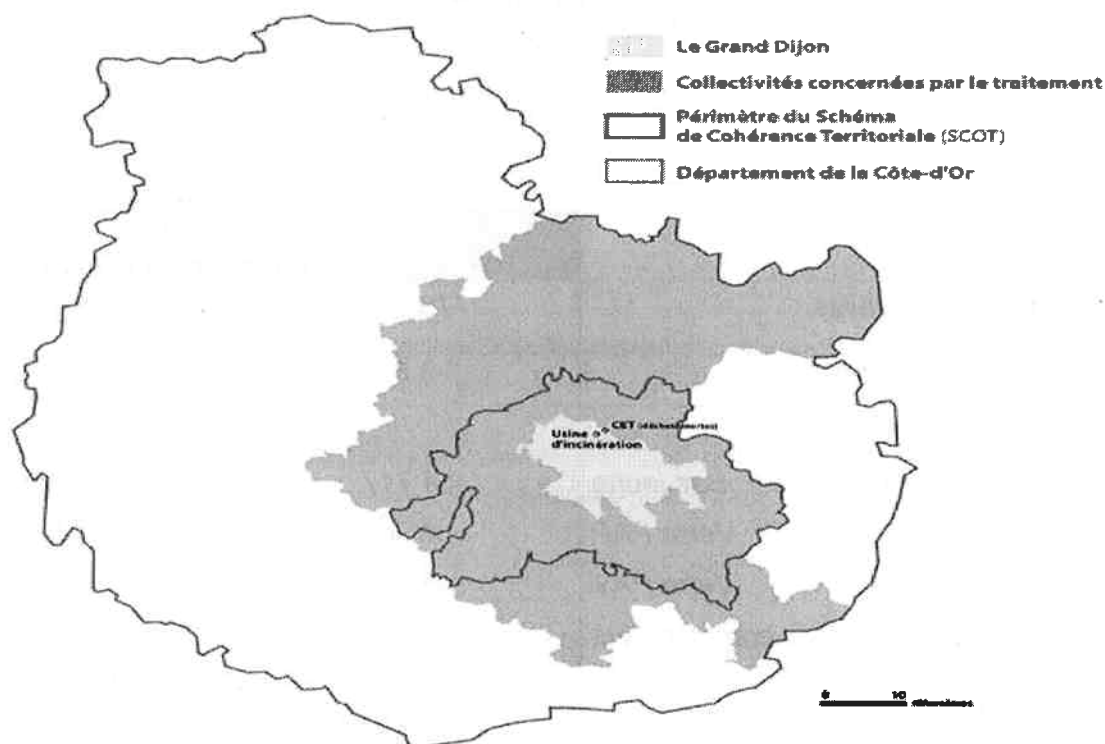
A. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM

1/ Population concernée

• GRAND DIJON :	251 679 hab
• Collectivités clientes :	109 737 hab
TOTAL	361 416 hab



70 % de la population de la Côte d'Or



L'usine accueille les déchets ménagers des 22 communes du Grand Dijon et de 224 communes de la Côte d'Or, soit au total **246** communes Côte d'Oriennes.

2/ Capacité de l'usine

L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, ceci grâce à une série de mises aux normes entre 1998 et 2007.

Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte d'Or.

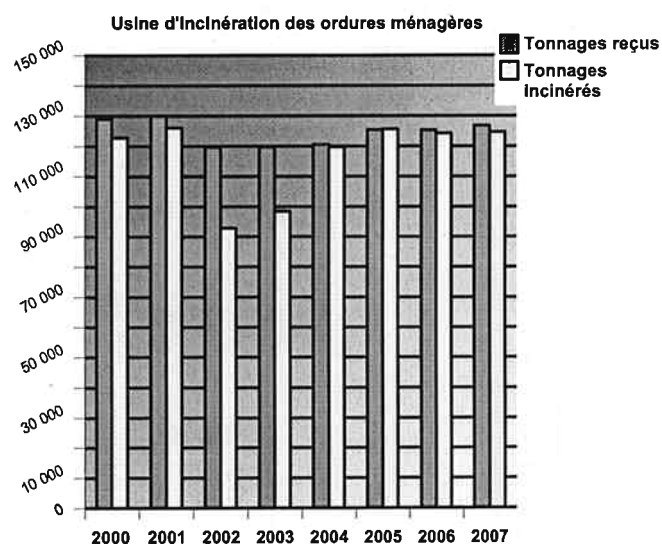
Sa capacité est de 140 000 tonnes par an.

3/ Tonnages réceptionnés

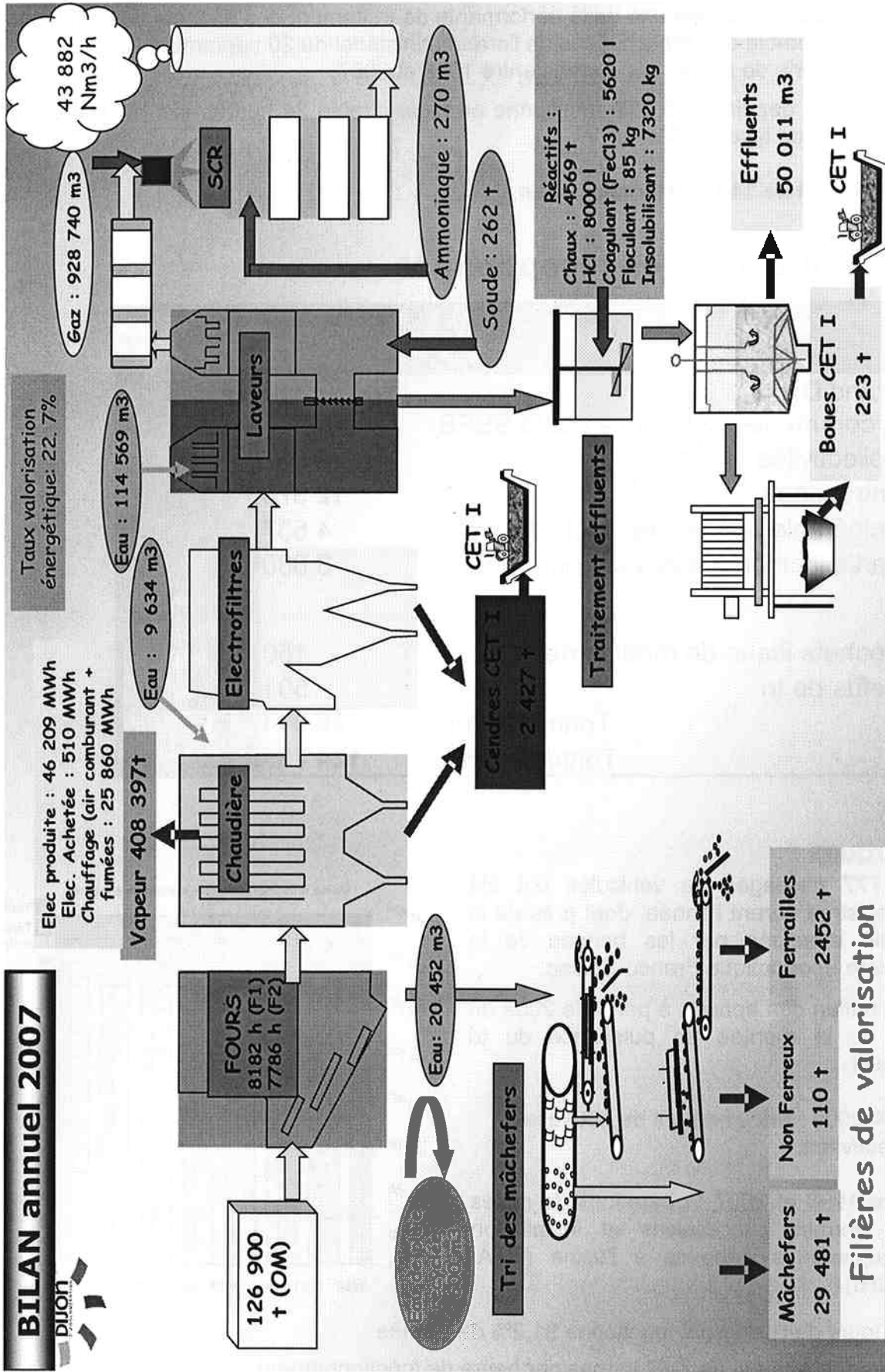
	2007	Evolution / 2006
Grand Dijon et communes collectées par la SEFS	79 926	
Collectivités clientes	25 537	
Entreprises	12 373	
Incinérables issus des déchetteries	4 537	
Partie incinérable des encombrants	3 880	
Déchets issus de médicaments	150	acceptés à partir de 2007
Refus de tri	501	
Tonnages reçus	126 904	1,2%
Tonnages traités	124 725	0,4%

Remarques :

- 26 777 passages de véhicules ont été enregistrés durant l'année, dont près de la moitié effectuée par les bennes de la Société Economique Franco-Suisse.
- Diminution des apports à partir de 2002 du fait de la montée en puissance du tri sélectif
- 2004-2005 : rattachement de nouvelles collectivités
- Entre 1998 et 2007 : opérations de mises aux normes successives et installation d'équipements annexes à l'usine (GTA, DASRI)
- Les fours de l'usine ont fonctionné 91,2% de l'année
- La productivité est de 7,82 tonnes par heure de fonctionnement.



BILAN annuel 2007

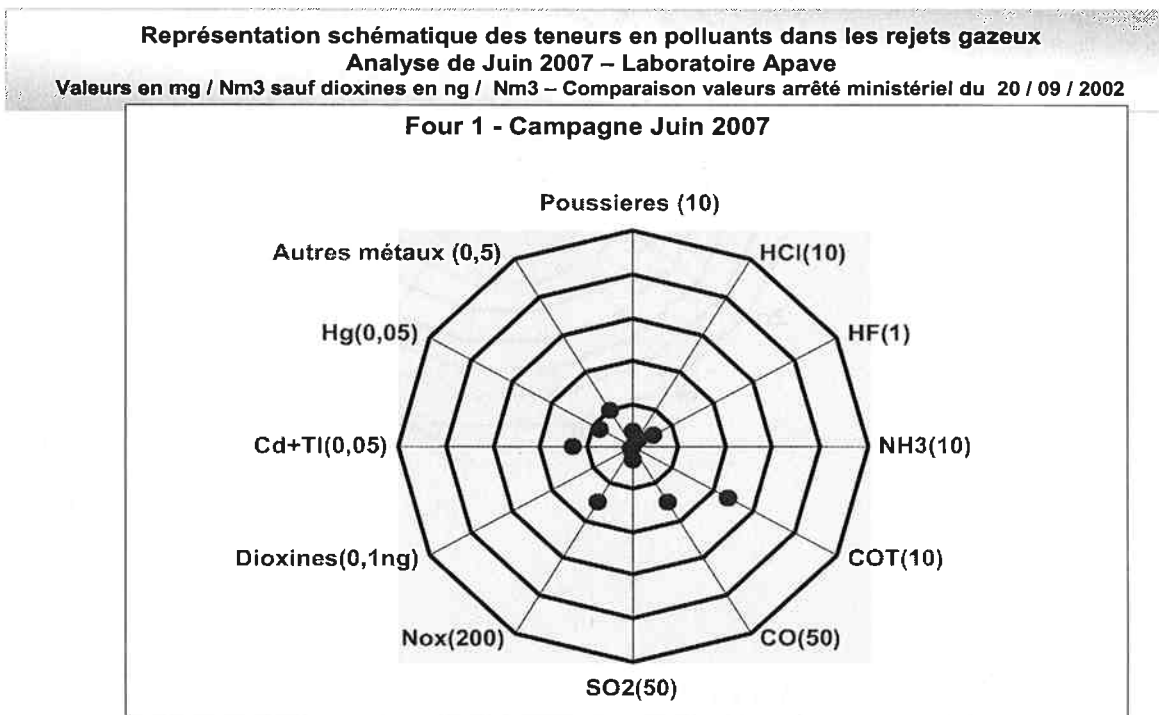


4/ Surveillance des rejets

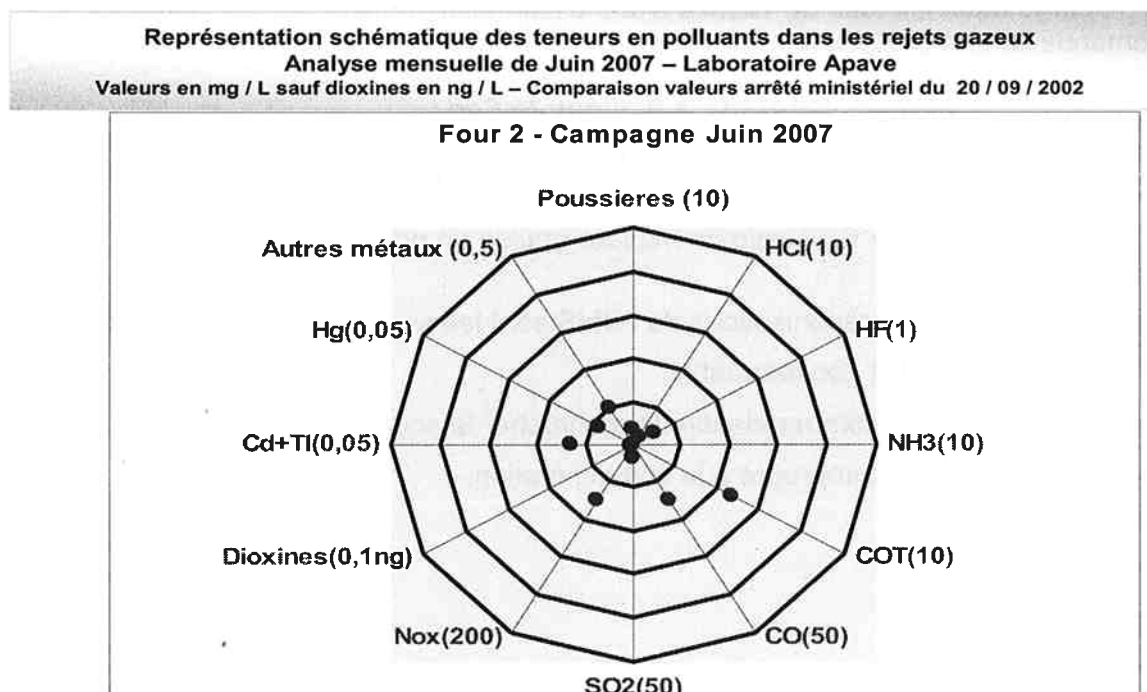
Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance et de mesures périodiques ou en continu.

Ces mesures permettent de constater les performances du traitement des rejets atmosphériques et liquides qui sont largement inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur.

Ligne de four 1

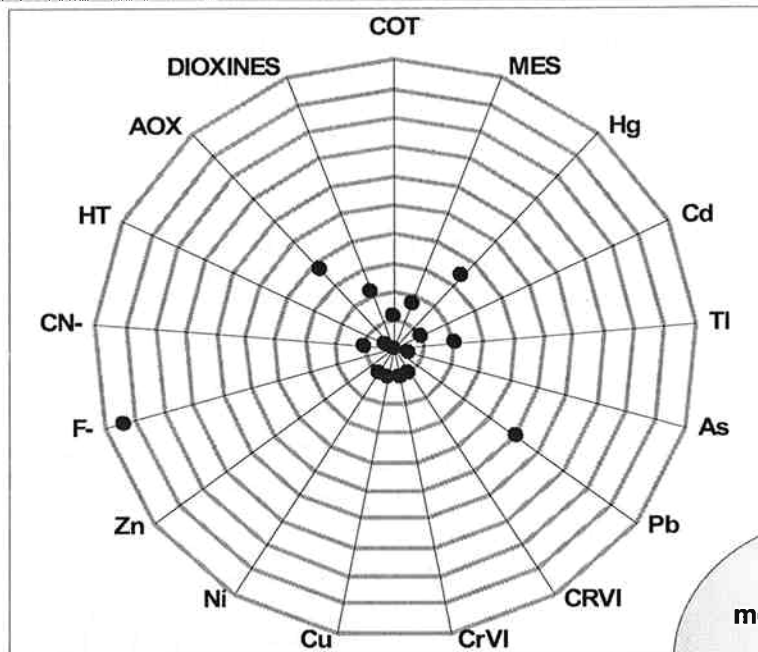


Ligne de four 2



Représentation schématique des teneurs en polluants dans les effluent liquides
Analyse mensuelle de Juillet 2007 – Laboratoire Filab
Valeurs en mg / l sauf dioxines en ng / l – Comparaison valeurs arrêté ministériel du 20 / 09 /2002

- HCL = acide chlorhydrique
- Cu = cuivre
- TI = thallium
- HF =acide fluorhydrique
- Cd = cadmium
- Sb = antimoine
- NH3 = amoniac
- Mn = manganèse
- Hg = mercure
- Cov =composés organiques volatiles
- Ni = nickel
- V = vanadium
- Co = cobalt
- As = arsenic
- PB = plomb
- SO2 = dioxyde de soufre
- Nox = oxyde d'azote
- Cr = chrome



Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont faibles pour la quasi-totalité des polluants

MESURES DE DIOXINES DANS LE LAIT DE VACHES

Des mesures dans les laits de vaches d'une exploitation voisine ont été réalisées, comme le demande l'arrêté préfectoral de l'usine.

Elevage CHAUME à Savigny-le-Sec :

- 0,29 pg/g de matière grasse en juin
- 0,19 pg/g de matière grasse en novembre

Pour comparaison, les préconisations de l'OMS sont les suivantes :

- Mesure < 1 pg/g : lait consommable,
- Mesure > 3 pg/g : recommandation de rechercher la source de contamination,
- Mesure > 5 pg/g : lait impropre à la consommation.

(pg : picogramme)

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un **programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement**.

Pour ce faire, il a été choisi de mettre en oeuvre une méthode de suivi avec des mousses (bryophytes terrestres), placées à des endroits bien identifiés afin de connaître l'impact de l'usine sur son environnement, et plus précisément les retombées des métaux et des dioxines/furanes.

Les premiers résultats obtenus ont été concluants :

- Sur les 15 stations choisies pour les métaux, aucun phénomène significatif dû aux retombées atmosphériques n'est à signaler
- Il en est de même pour les 5 stations concernant les dioxines/furanes

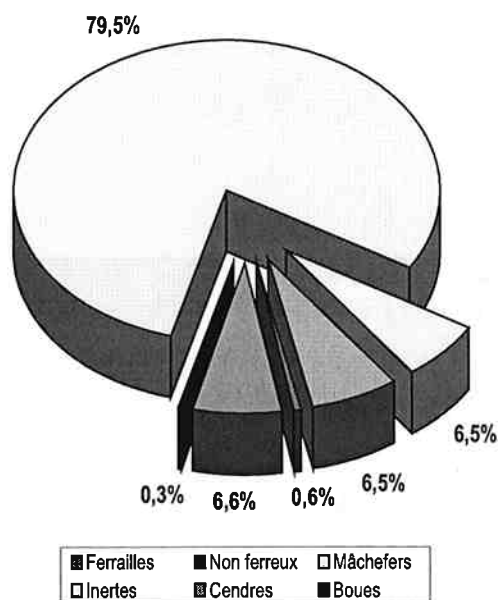
L'ensemble de ces résultats a été présenté en Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du site en septembre 2007.

5/ Valorisation

Chaque produit sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées :

<i>Matières valorisées</i>	<i>Totaux 2007 en tonnes</i>
Ferrailles	2 452
Non ferreux	110
Mâchefers produits par l'usine	29 481
<i>Matières stockées par enfouissement</i>	
Inertes	2 410
Cendres	2 427
Boues	223
TOTAL	37 103

SOUS-PRODUITS D'INCINERATION



- ◆ **Métaux et non ferreux** : valorisation en aciéries
- ◆ **Mâchefers** : valorisation en techniques routières
- ◆ **Inertes** : évacuation en centre d'enfouissement technique de classe III
- ◆ **Cendres-boues** : évacuation en centre d'enfouissement technique de classe I

Bilan énergétique de l'usine

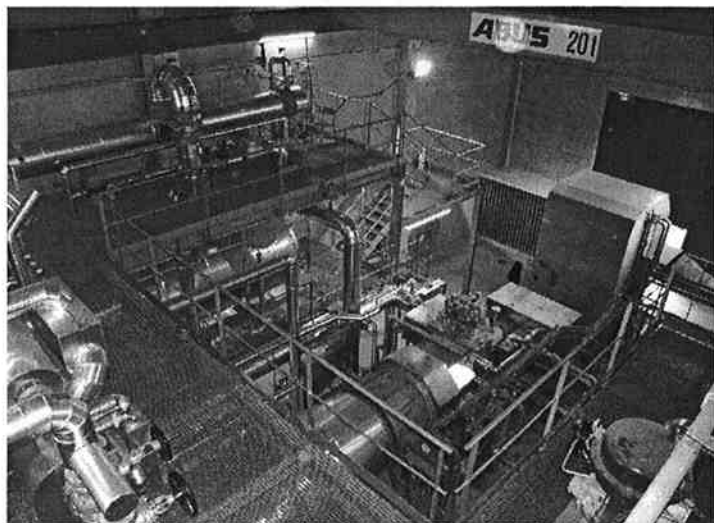
- ◆ énergie électrique valorisée 46 616 MWh
- ◆ énergie thermique valorisée 8 500 MWh
- ◆ taux de valorisation énergétique 22,8 %

B. Unité de l'UIOM : le Groupe turbo-alternateur – GTA

Installation et mise en service industrielle fin 2006 d'un Groupe turbo-alternateur dont les caractéristiques sont les suivantes :

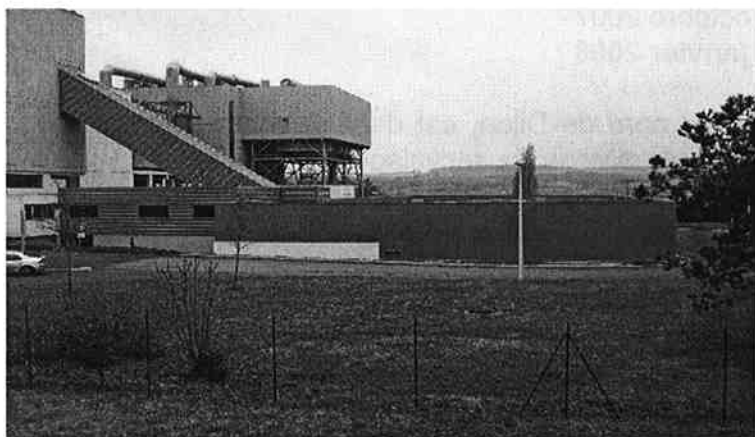
production d'environ 55 000 MWh par an pour :

- optimisation de la valorisation énergétique de la vapeur HP produite par les chaudières des 2 lignes de fours
- assurer l'autonomie électrique de l'usine
- exporter sur le réseau public et revendre à EDF l'excédent de production (80 %) ce qui correspond à la consommation d'une ville de 25 000 habitants



C. Installation d'une chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux)

- L'année 2007 a vu la création d'une unité de traitement des DASRI d'une capacité de 6 000 tonnes/an.
- L'objectif est de se conformer au Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDAS) qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Châlon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes » et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.
- De plus l'intérêt de cette unité est aussi de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une UIOM performante et aux normes les plus contraignantes.



Quelques éléments de planning

- ➔ Novembre 2005 : études préliminaires d'avant-projet détaillé
- ➔ Novembre 2005 - Mai 2006 : Instruction administrative des dossiers
- ➔ Janvier 2007 : construction de l'unité
- ➔ Fin 2007 - Début 2008 : acceptation des premiers déchets

coût des travaux (vrd, gc, process...)
environ 3,5 millions d'€ HT



D. Centre de tri

- Maîtrise d'oeuvre : BET GIRUS, P.GOBERT Architecte
- Capacité 20 000 t/an sur 2 postes soit 6,7 t/h
- Dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et Permis de Construire :
 - Dépôt octobre 2005
 - Instruction avec enquête publique : octobre 2005 à janvier 2006
 - Passage en CDH : 9 mai 2006
 - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : 8 juin 2006
- Marchés de travaux
 - Avis d'Appel Public à la Concurrence : juillet 2005
 - Choix des candidats : octobre 2005 puis envoi des DCE
 - Choix des entreprises : avril 2006
 - Notification des marchés : juin 2006
 - **Montant global des travaux : 7 440 833 € HT**
- Travaux
 - Début des travaux : juin 2006
 - Pose de la première pierre le 30 novembre 2006
 - Mise en service industriel le 22 octobre 2007
 - **Réception du centre de tri : 3 janvier 2008**

Le centre, d'une superficie de 5 000 m² situé au nord de Dijon, est destiné comme son nom l'indique à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage les emballages (cartons, cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (tétra-pack), bouteilles en plastique, aluminium, acier) ainsi que les papiers, journaux, revues et magazines.

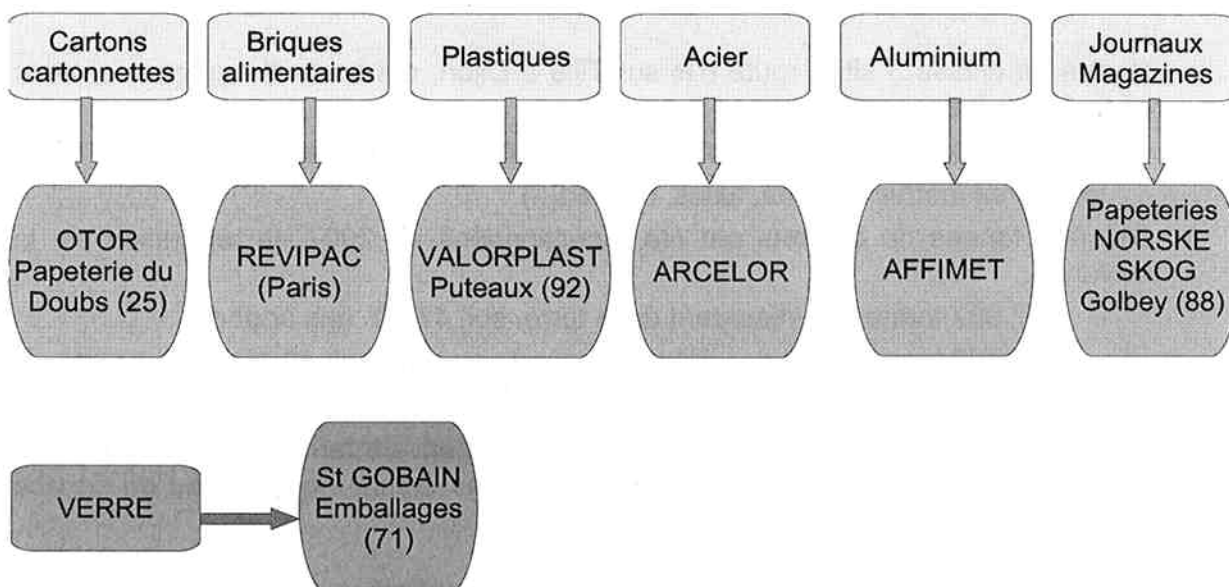
Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher.

Son exploitation est confiée à SITA Centre-Est Valorisation ; un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais de l'entreprise d'insertion IDEES 21. Au total le centre de tri emploie 35 personnes dont 25 bénéficient d'un emploi d'insertion.



E. Le traitement des déchets recyclables

FILIÈRES DE DESTINATION DES DÉCHETS RECYCLABLES



Dans le cadre du nouveau contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec la société agréée ADELPHÉ pour la période 2007-2012, le Grand Dijon a délibéré pour céder les matériaux collectés sélectivement et triés selon trois modalités de reprise :

- **La garantie de reprise**

Adelphé a désigné au Grand Dijon le repreneur de chaque matériau. Les prix de reprise sont totalement encadrés.

Le grand Dijon a choisi cette solution pour le verre -Saint Gobain Emballages à Chalon-sur-Saône-, les cartons et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (ELA) -REVIPAC-OTOR papeteries du Doubs-.

- **La reprise garantie**

Le Grand Dijon a choisi après consultation le repreneur de chaque matériau tout en bénéficiant des garanties contractuelles offertes par les organisations professionnelles de la valorisation qui labellisent les opérateurs (pas de prix négatif).

Le grand Dijon a choisi cette formule pour l'acier, l'aluminium -Etablissements GODARD- et les plastiques (PET clair, PET cristal, PEHD) -Centre-Est Valorisation-.

- **La reprise directe**

Le Grand Dijon a choisi le repreneur en négociant librement les clauses du contrat de reprise. Dans ce cas de figure les prix de reprise ne sont pas encadrés (prix négatif possible).

Le Grand Dijon a retenu cette solution pour les matériaux qui ne sont pas issus des emballages : journaux, revues, magazines (JRM) et gros de magasins -Centre-Est Valorisation-.

F. Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET

- Centre de classe 3 situé route d'Is sur Tille à Dijon, qui accueille uniquement des déchets inertes, c'est-à-dire :
 - les inertes pouvant servir de matériaux de couverture (terre)
 - les autres inertes (bétons, tuiles, briques...)
- 332 055 tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2007, la répartition est la suivante :
 - 157 052 tonnes représentent de la terre, soit 47,3% des apports
 - 160 703 tonnes sont des déblais de terrassement, soit 48,4% des apports
 - 14 300 tonnes sont des déchets inertes, soit 4,3%
- 6,16 % (soit 20 480 tonnes) des apports proviennent de territoires extérieurs à la Communauté d'agglomération et à l'ensemble des communes clientes du service de traitement.

Le site de classe II, fermé en 2004, fait l'objet d'une réhabilitation par stockage d'inertes recouverts de 0,5 m d'argile à perméabilité 10^{-7} m/s afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement. Une épaisseur de 0,3 m de terre végétale permettra de semer et d'arborer le site.

Indicateurs financiers

A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat	Observations
GESTION DES DECHETS MENAGERS LOT 1	Marché public n° 05-15	Société Economique Franco-Suisse (9 rue du Bailly à Dijon)	1.01.2006 au 31.12.2010	Collecte des déchets ménagers et assimilés Exploitation du centre de tri communautaire	Exploitation centre de tri au 2d semestre 2007
GESTION DE LA PRÉCOLLECTE LOT 2	Marché public n° 05-16	Société CITEC Environnement St Appolinaire (21)	1.01.2006 au 31.12.2010	Fourniture, maintenance et lavage des bacs roulants Gestion de la redevance gros producteurs	
TRANSPORT ET TRI DES DECHETS LOT 3	Marché public n° 05-17	Société Economique Franco-Suisse Sous traitant CEV – SITA MOS	1.01.2006 au 31.12.2010	Transport et tri des déchets recyclables du 1.01.2006 à l'ouverture du centre de tri communautaire	
DECHETTERIES	Marché public n° 04-66	SITA Centre Est Saint Apollinaire (21)	Du 01.01.2005 au 31.12.2005 reconduction annuelle de 2 x 1 an	Accueil, aide au tri et entretien des sites	
	Marché public n° 04-67	Société GODARD (Chenôve)	1.01.2005 au 31.12.2007	Location, enlèvement et transport des bennes à déchets.	
	Marché public n° 04-68			Location des bennes à pneumatiques	
	Marché public n° 04-69			Location des fûts à piles et accumulateurs	
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains	36 personnes
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables	5 personnes

B. Les dépenses et leur financement

La collecte et les déchetteries

Dépenses de COLLECTE (en € TTC)	Rappel AC 2006	AC 2007
Dépenses de fonctionnement		
Contrats de gestion de la précollecte (CITEC) collecte des déchets, tri (SEFS)	13 133 174 €	13 537 209 €
Autres prestations de service (Transport verre, assistance communication)	58 024 €	246 378 €
frais d'impression	23 421 €	31 617 €
autres dépenses (honoraires, actes, frais mission, adhésion Cercle National Recyclage)	8 569 €	11 296 €
charges de personnel	278 794 €	317 071 €
intérêts des emprunts	5 927 €	5 365 €
Déchetteries (gardiennage, location des bennes)	889 418 €	955 240 €
TOTAL	14 397 327 €	15 104 177 €
Dépenses d'investissement		
achat de matériel transport, équipements points regroupement, composteurs	578 172 €	2 137 251 €
travaux	501 €	99 128 €
capital des emprunts	26 054 €	30 438 €
Reversement caution marché composteurs (+écritures comptables)	8 000 €	533 €
Dépenses d'investissement déchetteries	207 568 €	1 920 €
TOTAL	820 295 €	2 269 271 €
TOTAL	15 217 622 €	17 373 448 €

En 2007, le montant global facturé au titre du marché de collecte est composé de :

- **10 252 K €** au titre du Lot 1 : collecte effectuée par la SEFS
- **595 K €** au titre du Lot 2 : précollecte (fourniture, maintenance et lavage des bacs, gestion de la redevance spéciale) effectuée par CITEC
- **2 690 K €** au titre du Lot 3 : transport et tri des déchets recyclables, effectués par CEV et SITA MOS

Recettes de COLLECTE (en € TTC)	Rappel AC 2006	AC 2007
Recettes de fonctionnement		
Produit redevance spéciale et collecte communes Corcelles et Flavignerot	1 024 685 €	1 063 213 €
Vente de verre, papier, acier, cartons	687 108 €	889 383 €
Subventions ambassadeurs du tri	83 510 €	37 420 €
Soutiens Adelphe (tonne triée, communication...)	1 174 919 €	1 814 453 €
Autres recettes (reversements entre budgets, remboursements rémunérations...)	120 343 €	32 526 €
Recettes de fonctionnement déchetteries (subventions)	6 913 €	16 704 €
TOTAL	3 097 478 €	3 853 700 €
Recettes d'investissement		
FCTVA sur investissements de collecte	77 072 €	79 347 €
Subventions sur investissements (FDMD, Adelphe)	60 608 €	429 497 €
Cautions composteurs	12 344 €	15 036 €
Recettes d'investissement déchetteries (subventions + FCTVA)	29 021 €	169 562 €
TOTAL	179 046 €	693 443 €
TOTAL	3 276 523 €	4 547 143 €

La revente dans les filières agréées des déchets recyclables, issus des collectes sélectives, a permis de dégager 755 620,38 € de recettes.

Les contrats emploi-jeunes (ambassadeurs du tri), financés en partie par l'Etat étant tous arrivés à échéance, le Grand Dijon n'a plus perçu en 2007 de subvention pour les ambassadeurs du tri par le biais du CNASEA.

ADELPHE a versé au Grand Dijon 1 770 747,34 € au titre des soutiens à la tonne triée, à l'habitat vertical, et à la valorisation énergétique.

Le traitement

Dépenses de TRAITEMENT (en € TTC)	<i>Rappel</i> AC 2006	AC 2007
Dépenses de fonctionnement		
Eau, électricité, gaz, produits chimiques, fournitures diverses	1 565 416	1 184 818
Entretien immobilier, maintenance mobilière,	246 935	190 659
Assurances, impôts et taxes	377 579	508 734
Elimination des REFIOM	873 731	824 233
Autres dépenses, autres charges (annonces, frais nettoyage...)	130 803	181 856
Charges de personnel	1 273 999	1 208 409
Intérêts des emprunts	96 098	85 694
TOTAL	4 564 560	4 184 403
Dépenses d'investissement		
Achat de matériel transport, équipements matériels et techniques	487 249	232 092
Frais d'études	0	50 681
Travaux – constructions, installations industrielles (centre de tri, UIOM)	1 837 212	8 309 361
Capital des emprunts	255 608	266 012
TOTAL	2 580 070	8 858 146
TOTAL	7 144 630	13 042 549

La baisse des frais de fonctionnement est principalement due aux économies d'électricité générées par le fonctionnement du turbo-alternateur.

L'augmentation des dépenses d'investissement est principalement due à la construction du centre de tri des déchets recyclables du Grand Dijon.

Recettes de TRAITEMENT (en € TTC)	Rappel AC 2006	AC 2007
Recettes de fonctionnement		
Contributions des particuliers	946 975	1 049 798
Contributions des collectivités clientes	991 484	1 065 330
Contributions des collectivités en marché	542 404	554 033
Financement budget général et remboursements charges, produits divers	269 759	918 768
Vente de matières	110 444	300 002
TOTAL	2 861 065	3 887 930
Recettes d'investissement		
Emprunt	0	0
Subventions (Ademe Conseil Général)	632 815	150 000
Autres recettes	0	0
TOTAL	632 815	150 000
TOTAL	3 493 880	4 037 930

Les ventes de matières (ferrailles et non ferreux issus du process d'incinération) ont augmenté proportionnellement aux cours des matériaux.

Les 150 000 € correspondent à une subvention versée par le Conseil Général de Côte d'Or pour la chaufferie bois du centre de tri communautaire.

Budget annexe de la décharge et du centre de traitement des DASRI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2006	CA 2007
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 296 249,04	1 300 672,87
Produits de la décharge	1 079 673,22	1 292 310,52
Autres dotations et participations	-	-
Produits divers	1 444,14	938,63
Produits exceptionnels (hors produits de cessions)	120 584,30	736,82
Résultat reporté	94 547,38	6 686,90
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	640 284,71	663 994,06
Fonctionnement des services	182 956,15	156 519,16
- dont fonctionnement décharge	146 944,15	120 605,75
- dont remboursement de charges DASRI	36 012,00	35 913,41
Masse salariale	437 713,28	473 798,10
- dont remboursements budget principal	210 023,00	235 506,00
- dont personnel affecté sur le budget annexe	227 690,28	238 292,10
Frais financiers	13 203,22	13 620,72
Charges diverses	3 914,10	19 863,46
Dépenses exceptionnelles	2 497,96	192,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2006	CA 2007
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	176 502,95	3 295 453,17
Dépenses d'équipement	155 910,26	3 162 168,83
- divers dépenses d'équipement décharge	24 268,88	233 632,92
- construction centre DASRI	131 641,38	2 719 531,97
- divers DASRI	-	47 503,94
Amortissement de la dette	20 592,69	21 331,97
Résultat reporté	-	111 952,37
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 775,65	2 818 634,37
FCTVA	6 504,00	-
Récupération d'avances	-	169 800,00
Résultat reporté	28 271,65	-
Affectation	-	648 834,37

Budget annexe du groupe turbo-alternateur

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2006	CA 2007
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-	1 190 000,00
Vente d'électricité	-	1 199 664,46
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	137 214,49	694 429,55
Frais de fonctionnement GTA	-	93 247,18
Frais financiers	137 214,49	452 333,36
Résultat reporté	-	148 849,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

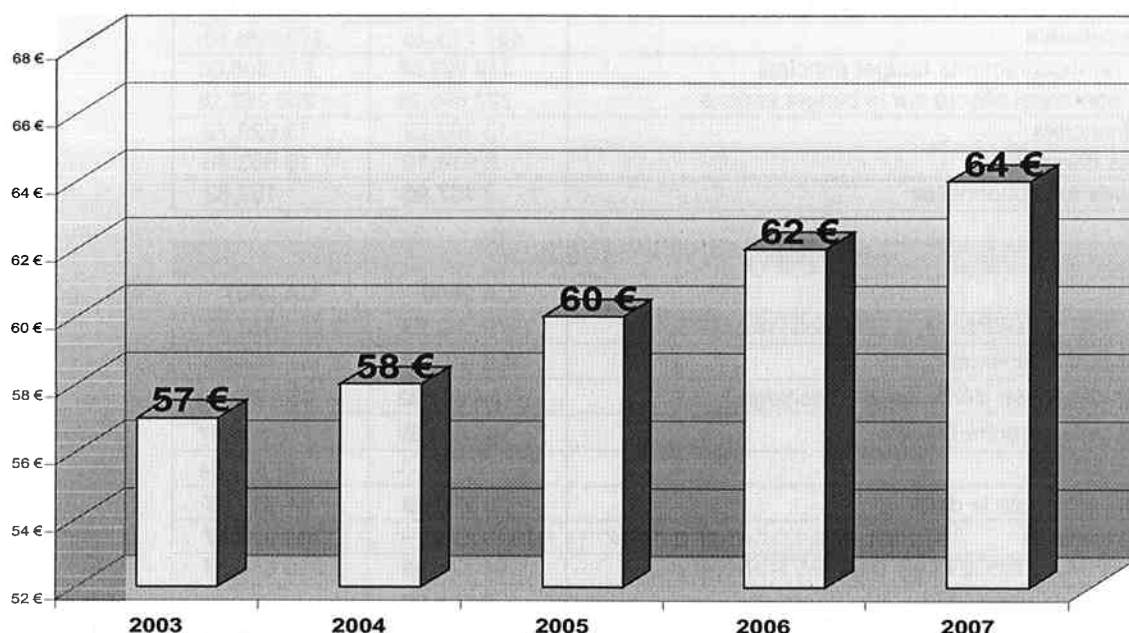
	CA 2006	CA 2007
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 992 925,56	1 679 655,45
Dépenses d'équipement	4 778 915,99	1 042 014,57
Construction groupe turbo-alternateur	-	1 042 014,57
Amortissement de la dette	214 009,57	637 640,88
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 200 000,00	3 218 708,96
Emprunt nouveau	8 200 000,00	-
Résultat reporté	-	3 218 708,96

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Les services de collecte et de traitement sont principalement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Montant de la TEOM 2007 : 15 952 904 €

Evolution de la TEOM moyenne en € / habitant



C. Autres indicateurs financiers

Redevance spéciale gros producteurs

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Il est fait application d'une franchise de 500 litres ; par ailleurs, la TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société CITEC Environnement, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance qui est ensuite restitué au Grand Dijon.

Les tarifs suivants ont été appliqués pour l'année 2007 :

→ Bac de 240 litres	583,20 €
→ Bac de 330 litres	801,90 €
→ Bac de 500 litres	1 215,00 €
→ Bac de 660 litres	1 603,80 €

Soit un tarif au litre de 2,43 € HT

Pour l'année 2007, le produit de la redevance spéciale s'est élevé à 1 048 709 €

Tarifs d'accès à l'UIOM

Les **particuliers et industriels** qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance, à la tonne, fixée annuellement par délibération, étant précisé que les apports inférieurs à 500 kg par mois ne sont pas facturés (pour la zone A).

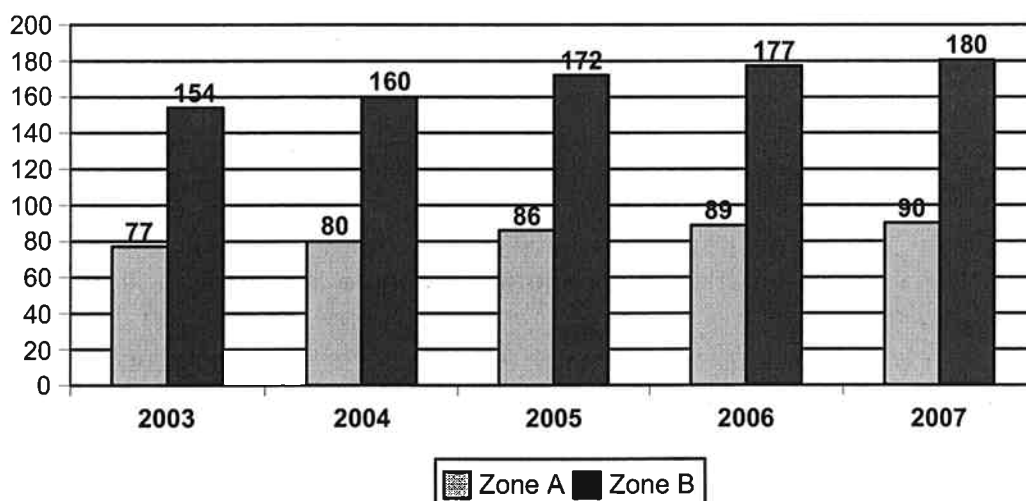
Ces tarifs sont actualisés pour tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et intégrer les investissements réalisés.

Pour les entreprises ou particuliers domiciliés en dehors des communes du Grand Dijon et des communes clientes du service de traitement, une seconde zone de tarification a été créée (zone B).

Zone A : 90,20 € la tonne

Zone B : 180,40 € la tonne, sans application de franchise

UIOM - EVOLUTION DES TARIFS EN € POUR LES PARTICULIERS



Pour l'année 2007, le produit des droits d'accès à l'usine par les particuliers et les entreprises est de 1 049 798 €

Tarifs d'accès au CET

Depuis le 1er janvier 2005, le CET n'est autorisé à accueillir que des déchets inertes, catégorisés de la manière suivante :

- les inertes pouvant être utilisés comme couche de couverture végétalisée (terre, déblais et marnes non pollués) **3,35 € la tonne HT**
- autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) **6,70 € la tonne HT**
- argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec **Gratuité**
- Terre végétale **Gratuité**

L'apport de ce type de déchets a dégagé un produit financier de 1 292 310 €

LEXIQUE

AC	Arrêt des comptes
C1 à C6	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine
CET	Centre d'enfouissement technique
CDH	Comité Départemental d'Hygiène
Grand Dijon	Communauté d'agglomération dijonnaise
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DR	Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune
DEEE	Déchets d'équipement électriques et électroniques
DMS	Déchets ménagers spéciaux
ELA	Emballages pour liquides alimentaires
EMR	Emballages ménagers recyclables
GEM	Gros électro-ménager
GNV	Gaz naturel de ville
GTA	Groupe turbo-alternateur
HAB	Habitants
JRM	Journaux, revues, magazines
OE	Objets encombrants
OM	Ordures ménagères
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Petits appareils en mélange
PAP	Collecte en porte à porte
PAV	Point d'apport volontaire
PEHD	Plastique polyéthylène haute densité
PET	Plastique polyéthylène
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SEFS	Société Economique Franco-Suisse
T	Tonne
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
VE	Verre d'emballage
ZA	Zones d'activités

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	3
LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2007.....	5
COLLECTE.....	5
DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS.....	6
DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS.....	6
CENTRE DE TRI.....	6
TRAITEMENT.....	7
INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
I - COLLECTE.....	9
L'ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COLLECTE.....	10
LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS.....	11
1/ les ordures ménagères (bac gris)	11
2/ les emballages recyclables (bac jaune)	14
3/ le verre d'emballage en pap (bac vert) ou en pav	16
4/ les objets encombrants	19
5/ les cartons commerciaux	19
LES AUTRES MOYENS DE COLLECTE.....	21
1/ les déchetteries.....	21
2/ le compostage individuel.....	25
RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES COLLECTÉS.....	25
II - TRAITEMENT.....	26
A. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM.....	26
1/ population concernée	26
2/ capacité de l'usine.....	27
3/ tonnages réceptionnés.....	27
4/ surveillance des rejets	29
5/ valorisation.....	31
B. Unité de l'UIOM : le Groupe turbo-alternateur – GTA.....	32
C. Installation d'une chaîne de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux).....	33
D. Centre de tri.....	34
E. Le traitement des déchets recyclables.....	35
F. Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET.....	36
INDICATEURS FINANCIERS.....	37
A. Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	38
B. Les dépenses et leur financement.....	39
La collecte et les déchetteries.....	39
Le traitement.....	41
La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).....	44
C. Autres indicateurs financiers	44
Redevance spéciale gros producteurs	44
Tarifs d'accès à l'UIOM	45
Tarifs d'accès au CET.....	46
LEXIQUE.....	47